**35ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(20 – 31 janvier 2020)**

**Espagne**

**Intervention de la France**

Genève, le mercredi 22 janvier 2020 (matin)

Merci, Madame la Présidente,

Je remercie la délégation de l’Espagne pour la présentation de son rapport.

La France salue la situation très satisfaisante des droits de l’Homme en Espagne et les avancées depuis son dernier passage à l’EPU, notamment sur l’égalité de genre, les droits des enfants et les migrations.

La France recommande à l’Espagne :

1. De garantir le droit à la vérité, à la justice et à la réparation des victimes en veillant à la mise en œuvre la loi dite de « mémoire historique » (2007) ;
2. De poursuivre les efforts concernant la lutte contre la violence à l’égard des femmes en dispensant une formation adéquate aux organes judiciaires chargés de traiter et d’enquêter sur les affaires en la matière et en garantissant une assistance complète aux victimes de violence ainsi qu’à leurs familles ;
3. De continuer à renforcer la lutte contre les discriminations à l’égard des Roms et plus particulièrement en mettant l’accent sur la pauvreté infantile et l’abandon scolaire.